

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE
PARTAGEE
(SCAPP) 2016-2030**

**NOTE ANNUELLE SECTORIELLE DE MISE EN ŒUVRE DU
CDS 2
« PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET AMELIORATION DE
LA PRATIQUE DES AFFAIRES »
DU LEVIER 1 de la SCAPP
« CROISSANCE FORTE, DURABLE et INCLUSIVE »**

- ANNEE 2019 -

SOMMAIRE

SIGLES	P.3
RESUME ANALYTIQUE	P.6
INTRODUCTION	P.8
I. ACCELERATION DES REFORMES ENGAGEES POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT ET DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES	P.9
II. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	P.13
III. PROMOTION D'UN SECTEUR FINANCIER SOLIDE ET INCLUSIF	P.15
IV. DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	P.19
V. PROMOTION DE LA CREATION DES PME	P.20
ANNEXES	P.22

SIGLES

AEP	Alimentation en Eau Potable
AFE	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE	Allaitement Nourrisson et Jeune Enfant
ANRI	Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BM	Banque Mondiale
CAC	Centre d'Accueil des Citoyens
CAM	Crédit Agricole de Mauritanie
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS	Comités de Développement Sectoriels
CEC	Comité Elargi de Concertation
CEP	Contrat Exploration Production
CERFIP	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
CFPE	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNRADA	Centre et du Développement Agricole
CPN	couverture prénatale
CRD	Comité Régional de Développement
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS	Chantier Stratégique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTC	Comité Technique de Coordination
DCEP	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDEK
DC-SCAPP	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD	Dividende Démographique
DGAPE	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB	Direction Générale du Budget
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGD	Direction Générale des Douanes
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCID	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPCIS	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS
DPSC	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
DPSP	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGPSP/MEF
DUE	Délégation de l'Union Européenne
EPU	Examen Périodique Universel
FED	Fonds Européen pour le Développement

FMI	Fonds Monétaire International
FRD	Fonds Régional de Développement
GCM	Garde Côtes Mauritanienne
GEV	Gestion Efficace des Vaccins
GU	Guichet Unique
HCRSI	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IDE	Investissements Directs Etrangers
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche
INPC	l'Indice National des Prix à la Consommation
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPS	Indicateurs de Prestation de Services
LOLF	Loi Organique des Lois des Finances
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MFPTEMA	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Pêches
ONS	Office National de a Statistique
ONSER	Office National du Services d'Eau en milieu Rural
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMIF	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière
PAMO-FED	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PAT	Plan d'Action Triennal
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNIDDLE	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes
PNISER	Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RIMRAP	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SGRDDP	Stratégie de Gestion Responsable pour Un Développement Durable des Pêches et de l'Economie maritime
SIGPTS	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice

SNFAD	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPE	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence B
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence C
SSE	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TADAMOUN	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zones d'Education Prioritaires
ZES	Zone d'Emménagement Spéciale
ZLECA	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

RESUME ANALYTIQUE

« L'objectif global visé par ce chantier est la promotion d'un secteur privé performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. » (SCAPP, Volume 2, P 83).

Cinq (5) principales interventions sont programmées au niveau de ce chantier : l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires ; le renforcement du partenariat public-privé ; la promotion du secteur financier solide et inclusif ; le développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers ; la promotion de la création des PME.

En ce qui concerne l'Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires :

- Dans le domaine de la justice : i) Adoption d'un projet de décret fixant le siège et le ressort territorial des Cours d'Appel Commerciales de Nouakchott et de Nouadhibou ; ii) Promotion par le gouvernement d'une Stratégie Nationale d'Accès à la Justice (SNAJ) ; iii) Publication par la Banque mondiale le 24 octobre 2019 de son indice annuel de la facilité de faire des affaires, connu sous le titre Doing Business, attribuant à la Mauritanie un score de 51.1/100, soit une amélioration de 1,7% sur l'année précédente ; iv) Ouverture dans toutes les wilayas de bureaux pour rapprocher les prestations de la justice de ses usagers et consécration du principe de l'assistance judiciaire ; v) Lancement officiel des activités du centre international pour la médiation et l'arbitrage dédié au suivi des procédures relatives à la médiation et à l'arbitrage ; vi) Démarrage du « Projet Médiation Agropastorale en Mauritanie » ; vii) Elaboration d'un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans la justice ; viii) Mise en place du cadre d'échange entre les acteurs de la justice ; ix) Elaboration du Cadre de concertation avec le secteur privé ; x) Elaboration de fiches de procédures simplifiées à l'adresse des justiciables ; xi) Elaboration d'un guide du justiciable en langue arabe actuellement en voie de traduction en pulaar, soninké et wolof ; xii) Mise en place des commissions chargées de l'informatisation du registre de commerce ; xiii) Elaboration d'une circulaire sur le rôle de Ministère Public dans les affaires relatives à la protection des investisseurs ; xiv) Elaboration de la stratégie de communication du Ministère de la Justice.
- Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allègement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business : i) Poursuite du développement du commerce électronique ; ii) Démarrage du programme Khadamaty qui vise la modernisation de l'administration par l'accès rapide aux documents ; iii) Annonce de la création d'un conseil supérieur de l'investissement pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires, l'attraction des investissements et l'appui au partenariat entre les secteurs public et privé.

En ce qui concerne le renforcement du partenariat public-privé :

- Organisation les 21 et 22 Octobre 2019 de journées de concertation sur la Formation Technique et Professionnelle qui ont regroupé les responsables du Ministère de l'Education Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, des représentants des administrations sectorielles compétentes, l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou, les acteurs du monde académique et de la recherche pédagogique, le secteur privé, les partenaires au développement et les organisations de la société civile impliqués dans la formation et l'insertion professionnelles ;
- Réalisation prochaine, sous l'égide du Projet Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb (AMEM), d'une enquête pilote sur les besoins en main d'œuvre dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) en Mauritanie ;
- Le département de l'emploi, de la jeunesse et des sports a effectué une enquête exhaustive pour cibler toutes les occasions d'emploi disponibles en vue d'identifier le déficit de compétences et les actions à mettre en œuvre pour combler les insuffisances constatées par la formation professionnelle et technique ;
- Signature d'un accord de subvention destinée au financement du projet d'appui à la cellule Partenariat Public-Privé (PPP) ;

- Déclaration de Nouakchott pour un partenariat public-privé stratégique au développement du Sahel, en collaboration avec le Centre International de l'Entreprise Privée (CIPE), l'Union des Patronats du G5 Sahel et l'Union des Chambres de Commerces et d'Industries du G5 Sahel.

En ce qui concerne la promotion du secteur financier solide et inclusif :

- Au niveau de la politique monétaire et de change : i) La BCM a fixé un nouveau cadre opérationnel de sa politique monétaire ; ii) Afin de coordonner sa politique monétaire avec ses objectifs de croissance, la BCM a procédé à 2 baisses de son Taux directeur ;
- En matière de politique de change, la BCM : i) a élaboré une instruction permettant aux banques de la place de faire des adjudications de gros à double sens sur le marché organisé ; ii) a relevé le seuil des cessions directes de devises entre une banque primaire et sa clientèle ; iii) a changé les modalités de cessions directes de devises entre les banques primaires et leurs clientèles pour supprimer le plafond précédemment défini.
- Au niveau du secteur financier : i) Adoption d'instructions pour aligner les normes nationales aux normes internationales et de règles de contrôle et de suivi des actions bancaires afin de lutter contre la fraude et le blanchiment d'argents sales ; ii) Acquisition d'un logiciel informatique permettant l'utilisation du plan comptable spécifique à la Microfinance ; iii) Signature de la convention de mise en œuvre de l'infrastructure du Système National de Paiement (ATS) entre la Mauritanie et la Banque Africaine de Développement. L'ATS est une solution de gestion du système de compensation ; iv) Signature d'une convention de financement entre la Mauritanie et la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) portant sur une enveloppe de 600 millions dollars américains, qui servira, entre autres à soutenir le secteur privé ; v) Le secteur de la micro finance a connu en 2019, l'entrée en activité de 2 IMF de la catégorie B.
- Dans le domaine Développement du réseau GIMTEL et des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) les actions suivantes ont été réalisées ou en cours de réalisation: i) Acceptation des paiements des Visas d'entrée des étrangers sur TPE ; ii) Intégration de la BMI dans le réseau interbancaire ; iii) Emission de cartes internationales du type Mastercard en Mauritanie par la BPM, BNM, BAMISi ; iv) Certification du GIMTEL conforme à la norme de sécurité PCI-DSS ; v) Adhésion au réseau International Union Pay International et Lancement de l'acceptation des cartes UPI sur les Terminaux de paiement GIMTEL ; vi) Paiement en E-commerce par cartes GIMTEL ; vii) Déploiement de Terminaux de Paiement « sans contact » ; viii) Interconnexion avec la SGM pour interopérabilité avec les cartes GIMTEL.

En ce qui concerne le développement de l'investissement privé et des investissements directs étranger, la réalisation de cet objectif est attendue de la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mobiliser les appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie ;
- Rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, en développant un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays.

Comme on le voit, cet objectif et les actions préconisées pour le mettre en œuvre sont quasiment similaires aux objectifs des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2, et aux actions préconisées pour leur mise en œuvre. Ainsi, pour le bilan de cette intervention 4, il faut se rappeler ceux des interventions 1, 2, et 3.

En ce qui concerne la promotion de la création des PME :

- Distribution entre octobre et novembre 2019, par la Caisse de Dépôt et de Développement, d'un montant global de l'ordre de 23 millions d'anciennes ouguiyas pour le financement de projets individuels et de coopératives dans la wilaya de l'Inchiri. Ainsi, un grand nombre de coopératives féminines et de jeunes ont pu bénéficier de financements avec y compris des jeunes chômeurs ;
- Lancement d'un centre de promotion des jeunes et l'éradication de l'extrémisme en Assaba le 13 décembre 2019, dont l'objectif est la mise en œuvre de projets de développement à l'intention des jeunes et des femmes. Le centre comprend actuellement un centre informatique ;
- Annonce par le Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports de la mise en place prochaine de l'initiative « Mon projet mon avenir », création de microprojets au profit des jeunes qui porte sur le financement et l'accompagnement de la création/extension de 500 micro et petites entreprises (MPE) au cours des cinq prochaines années.

INTRODUCTION

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) est la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP est articulée autour de trois leviers stratégiques correspondant à ses objectifs stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrant la période 2016-2020 est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

La loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP et le décret n°2019-085 en date du 6 mai 2019 fixent le cadre légal régissant la mise en œuvre de la SCAPP. Le décret initie et consacre la réforme du système de suivi évaluation (SSE) de la SCAPP qui vise à le rendre plus performant, à travers notamment la mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel et de nouveaux mécanismes de reporting dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP est le principal produit. Ainsi, neuf Comités de Développement Sectoriels (CDS) ont été mis en place et remplacent les 27 Comités Techniques Sectoriels (CTS) chargés précédemment du suivi de la mise en œuvre du CSLP et relevaient chacun d'un ministère ou d'une institution.

Comme proposé par l'étude d'opérationnalisation du Système de Suivi et Evaluation (SSE) de la SCAPP menée en 2018, les nouveaux CDS tiennent compte des chantiers de la SCAPP à raison de trois comités par levier stratégique. Chaque CDS regroupe des représentants des différents ministères ou institutions concernés par la thématique du chantier, des représentants de la société civile et du secteur privé intervenant dans le secteur ainsi que des partenaires techniques et financiers. Pour animer les travaux de ces CDS, trois experts ont été placés au sein de la Direction de Coordination de la SCAPP (DC-SCAPP) pour appuyer chacun l'élaboration des rapports des CDS et du levier dont ils ont la charge.

Parmi les étapes importantes du processus d'élaboration du RAMO de la SCAPP, figure l'élaboration des Notes Annuelles de Sectorielles de la Mise en Œuvre (NASMO) élaborées par les différents CDS.

Le présent rapport porte sur le CDS 2, « Promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires » du levier 1 de la SCAPP.

PROMOTION DU SECTEUR PRIVE ET AMELIORATION DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES

« L'objectif global visé par ce chantier est la promotion d'un secteur privé performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. » (SCAPP, Volume 2, P 83).

Cinq (5) principales interventions sont programmées au niveau de ce chantier : l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires ; le renforcement du partenariat public-privé ; la promotion du secteur financier solide et inclusif ; le développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers ; la promotion de la création des PME.

I. L'ACCELERATION DES REFORMES ENGAGEES POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT ET DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES

1.1. Objectifs de l'intervention

« L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de donner un nouvel élan au secteur privé, afin qu'il prenne effectivement le relais du secteur public dans la création de richesses. ». (Document SCAPP, Volume 2, P 83).

1.2. Réalisations

Le bilan 2019 relatif à l'intervention indique la mise en œuvre d'actions dans les différents domaines de réalisation de l'objectif.

➤ Dans le domaine de la justice

Les actions suivantes peuvent être citées :

- Adoption d'un projet de décret fixant le siège et le ressort territorial des Cours d'Appel Commerciales de Nouakchott et de Nouadhibou. Cette réforme permettra de renforcer les capacités des ressources humaines et institutionnelles des juridictions commerciales et de les doter des moyens juridiques de règlement rapide et efficace des litiges.
- Promotion par le gouvernement d'une Stratégie Nationale d'Accès à la Justice (SNAJ) qui met en place un système global et intégré organisant des composantes clefs de l'accès aux services de la prestation, du contrôle de la qualité de l'aide offerte. Elle évite le fractionnement de l'action des organisations de la société civile, du barreau et des autres acteurs intervenants dans ce domaine.
- Publication par la Banque mondiale le 24 octobre 2019 de son indice annuel de la facilité de faire des affaires, connu sous le titre Doing Business, attribuant à la Mauritanie un score de 51.1/100, soit une amélioration de 1,7% sur l'année précédente.
- Ouverture dans toutes les wilayas de bureaux pour rapprocher les prestations de la justice de ses usagers et consécration du principe de l'assistance judiciaire en permettant à chaque justiciable, sans moyens de payer les honoraires de sa défense, de se voir commettre gratuitement un avocat pour assurer sa défense devant les juridictions pour recouvrer ses droits. Les ressources financières nécessaires à cette assistance juridique ont été déjà programmées au titre du budget de 2020.
- Lancement officiel des activités du centre international pour la médiation et l'arbitrage dédié au suivi des procédures relatives à la médiation et à l'arbitrage pour dénouer, de manière professionnelle et discrète, les conflits dans le domaine des affaires et offrir une protection juridique à l'investissement dans le pays.
- Démarrage du « Projet Médiation Agropastorale en Mauritanie » dont les activités s'étendront sur trois ans et interviendront pour la résolution des conflits agropastoraux dans les deux Hodhs et les zones frontalières avec le Mali.
- Elaboration d'un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans la justice ;
- Mise en place du cadre d'échange entre les acteurs de la justice « concertations judiciaires » ;

- Elaboration du Cadre de concertation avec le secteur privé ;
 - Elaboration de fiches de procédures simplifiées à l'adresse des justiciables (actuellement en voie de traduction en *pulaar, soninké et wolof*) ;
 - Elaboration d'un guide du justiciable en langue arabe actuellement en voie de traduction en *pulaar, soninké et wolof* ;
 - Mise en place des commissions chargées de l'informatisation du registre de commerce ;
 - Elaboration d'une circulaire sur le rôle de Ministère Public dans les affaires relatives à la protection des investisseurs ;
 - Création d'une commission chargée de la communication au sein du Ministère de la Justice ;
 - Elaboration de la stratégie de communication du Ministère de la Justice.
- **Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allègement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business**

Les actions suivantes peuvent être citées :

- Poursuite du développement du commerce électronique.
- Démarrage du programme Khadamaty qui vise la modernisation de l'administration par l'accès rapide aux documents : permis de conduire, carte grise, visite technique dont la délivrance s'effectue désormais par un message convoquant le propriétaire après le parachèvement des procédures. Les activités de cette structure débiteront au niveau du ministère des Transports pour être, par la suite, élargies successivement aux autres secteurs.
- Annonce de la création d'un conseil supérieur de l'investissement pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires, l'attraction des investissements et l'appui au partenariat entre les secteurs public et privé.

Ainsi dans le rapport de Doing Business de 2019, la Mauritanie a gagné 2 places en 2019, passant de la 150^e place en 2018 à la 148^e en 2019 sur la facilité à faire des affaires ; sur le classement général, elle est passée de la 176^e place en 2015 à la 150^e en 2018, puis à la 148^e place en 2019. Depuis la mise en place de la BDD du GU (en 2015) 15328 entreprises ont été créées, toutes formes juridiques confondues. Toutefois, bien que ces résultats soient encourageants, la densité de création d'entreprise reste faible en Mauritanie, et inférieure à celle de la plupart des pays pairs.

En ce qui concerne le commerce transfrontalier l'intégration du Manifeste électronique en format XML, a grandement accéléré les procédures réduisant considérablement le temps de la préparation des formalités douanières à l'import (documents import).

Ainsi, la préparation des formalités à l'import d'un Manifeste qui reprend 400 connaissements prenait (en saisie manuelle) $400 \times 5 = 2000$ minutes, soit 33 heures environ, s'effectue actuellement grâce au nouveau système en quelques secondes et bien avant l'arrivée du bateau.

Le Port Autonome de Nouakchott a développé et mis en place un système permettant l'intégration automatique du manifeste numérique. Grâce à ce système, les consignataires soumettent depuis 2018 le manifeste sous format XML compatible SYDONIA (Système Informatique Douanier) au lieu du support papier. Ainsi, l'introduction des données du manifeste dans le système d'information portuaire qui nécessitait 2 à 4 jours de saisie dans le cas des porte-conteneurs, s'effectue actuellement en quelques secondes.

Cette soumission électronique du manifeste implique, d'autre part, une diminution conséquente des coûts de la procédure grâce à l'élimination de volumes importants de documents papier.

1.3. Financement

En 2019, le gouvernement a programmé un montant de 200 000 US\$ pour le financement des actions de mise en œuvre de ce CDS.

1.4. Défis, et contraintes

➤ Dans le domaine de la justice:

- La politique sectorielle souffre d'un manque de moyens de planification et de programmation, dans le domaine des ressources humaines et matérielles, dû à la faiblesse de la culture même de planification.
- Faible efficacité et manque d'indépendance des institutions judiciaires selon le Global Competitiveness Index (GCI, ou indice mondial sur la compétitivité), qui examine l'environnement opérationnel des entreprises et la compétitivité des économies, et qui place la Mauritanie à la 131ème place sur 140 économies évaluées.
- La dualité des sources de droit (charia et autres sources) qui se retrouve dans tous les domaines, notamment la formation juridique des magistrats, est un handicap pour la promotion d'un droit adapté aux situations très évolutives des réalités économiques. Ainsi, le système bancaire est toujours confronté à la question de la légalité du taux d'intérêt qu'il applique aux prêts qu'il accorde à ses clients, car le taux d'intérêt est illicite au regard du droit islamique.

➤ Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l'allégement des impôts et l'élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business :

- Le manque de données fiables sur les entreprises est un handicap à la mise en place de politiques efficaces pour le développement du secteur privé.
- Faiblesse du dialogue public-privé, qui pourrait être amélioré par la création, en 2019, d'un Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires, et d'un Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires.
- Difficulté pour les paiements des impôts (procédures et montants), pour le raccordement à l'électricité, l'obtention de prêts et le règlement de l'insolvabilité.
- Le manque de concurrence dû au fait que les marchés privés montrent de fortes tendances oligopolistiques avec la domination d'entreprises puissantes et bien connectées, et au fait que le Gouvernement intervient dans l'économie via les sociétés d'État.
- Capital humain très faible : le pays se classe en effet à la 151ème place sur 157 économies sur l'Indice du Capital Humain (Human Capital Index) publié en octobre 2018 par la Banque mondiale.
- Absence d'un cadre institutionnel du Climat des Affaires.

1.5. Perspectives

➤ Dans le domaine de la justice

- En 2019, l'Union Européenne a décidé de soutenir le ministère de la Justice pour la mise en place de la politique sectorielle de la justice, en fournissant les financements et les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées pour une plus grande efficacité du fonctionnement des services. Cette nouvelle politique sectorielle remplace le plan d'actions arrivé à terme en 2017.
- Un ensemble de réformes en cours de discussion permettra de consacrer la spécialisation des juridictions commerciales. En effet, une loi spécifique portant création, organisation et fonctionnement des juridictions commerciales (tribunaux de commerce, chambres commerciales des cours d'appel, et de la cour suprême) a été adoptée.

- A long terme, la volonté affirmée des autorités d’informatiser la chaîne commerciale permettra de réduire les délais et d’améliorer la qualité de la justice commerciale.
- **Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l’allègement des impôts et l’élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d’interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d’informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l’amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business :**
- Mise en place en février 2019 d un Conseil Supérieur d’Amélioration du Climat des Affaires et d’un Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires, pour l’implication systématique du secteur privé dans la préparation et la conduite des réformes du climat des affaires.
- Mise en place d’une Cellule PPP (cadre institutionnel) et élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP, suite à la promulgation d’une loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) le 6 février 2017.
- Préparation par le gouvernement et ses agences de plusieurs réformes importantes pour améliorer le climat des affaires : les textes d’application du code de l’urbanisme qui permettront d’améliorer la qualité de la réglementation relative à la construction (notamment les permis de construire) - les décrets d’application du Code des droits réels, qui permettront notamment de définir les règles de la copropriété - la numérisation des titres fonciers, des titres de propriété et du cadastre à Nouakchott et dans le reste du pays - la mise en service par la BCM d’un Bureau d’Informations sur le Crédit (BICR), le 27 février 2019 qui a pour mission de collecter des données sur l’historique des crédits et de traiter les informations collectées afin d’offrir aux établissements financiers divers services et produits à valeur ajoutée pour l’analyse, l’évaluation et la gestion des risques - la mise en place d’une solution de télé-déclaration qui permettra aux contribuables de déclarer leurs impôts en ligne (cette solution est offerte sous forme de pilote depuis mars 2019) ; une solution permettant le télépaiement sera développée ultérieurement - la dématérialisation de la procédure d’immatriculation et d’enregistrement des sociétés au Guichet unique de création d’entreprise - la mise en place d’un Guichet unique intégral du commerce transfrontalier regroupant les procédures administratives du Port et de la Douane.
- Soutien de la Banque Mondiale pour l’amélioration du climat des affaires à travers les projets suivants : (i) le Projet d’Eco-pole halieutique de Nouadhibou, (ii) une série d’Appuis Budgétaires (un premier programme clos et un deuxième en cours d’élaboration), (iii) le Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP), (iv) la Revue du Secteur Foncier, (v) le Projet sur les Villes Productives et Résilientes, et (vi) le projet d’assistance technique de la Société Financière Internationale (IFC) sur le climat des affaires et l’entrepreneuriat, qui bénéficie d’un important soutien financier du gouvernement du Japon.

1.6. Recommandations

➤ Dans le domaine de la justice

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer, pour augmenter la capacité des ressources humaines, la mobilisation et l’utilisation rigoureuse des ressources financières, le renforcement de l’indépendance de l’autorité judiciaire, et l’harmonisation des sources de droit (Charia et autres).

➤ Dans le domaine de la simplification des procédures fiscales, l’allègement des impôts et l’élargissement de leur assiette - la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation - la création d’interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES - la mise à disposition d’informations économiques, juridiques, commerciales et techniques - la mise en œuvre de la feuille de route visant l’amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business :

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer, pour l’élaboration de statistiques fiables sur les entreprises, le fonctionnement efficace du **Conseil Supérieur d’Amélioration du Climat des**

Affaires, et du **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires**, la simplification des procédures fiscales et l'allègement des impôts, un accès plus facile aux infrastructures nécessaires au fonctionnement des entreprises (électricité, eau, etc.), la simplification des procédures bancaires et la baisse des taux d'intérêts, l'appui aux PME face aux entreprises puissantes et oligopolistiques, et le renforcement de la compétence des ressources humaines.

II. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

2.1. Objectifs de l'intervention

L'objectif de l'intervention est de « Renforcer le partenariat public-privé et impulser les échanges dans le domaine des affaires. ». (SCAPP, Volume 2, P 84).

2.2. Réalisations au titre de l'intervention

La réalisation de cet objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le renforcement, d'une part, des capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autre part, celles de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans pour donner aux organisations patronales des capacités d'apporter un appui de qualité à leurs adhérents dans divers domaines, pour éviter que leur rôle ne continue à être réduit aux revendications syndicales ;
- Le développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères, suivant le modèle des chambres de commerce françaises internationales, installées dans plusieurs pays et offrant aux entreprises les opportunités d'échanges réciproques fructueux afin de drainer des Investissements Directs Etrangers, notamment des pays partageant avec la Mauritanie des opportunités d'affaires intéressantes.

Dans le cadre du bilan 2019, il faut souligner, notamment :

- Organisation les 21 et 22 Octobre 2019 de journées de concertation sur la Formation Technique et Professionnelle qui ont regroupé les responsables du Ministère de l'Education Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, des représentants des administrations sectorielles compétentes, l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou, les acteurs du monde académique et de la recherche pédagogique, le secteur privé, les partenaires au développement et les organisations de la société civile impliqués dans la formation et l'insertion professionnelles. Ces concertations visaient à promouvoir un nouveau mode de gouvernance et de partenariat, mais aussi asseoir un cadre de dialogue inclusif et continu ayant pour finalité la responsabilisation des parties prenantes et l'insertion des jeunes mauritaniens. A la fin des travaux, une convention de partenariat initiale a été signée entre le Ministère de l'Education Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle et le Patronat.
- Réalisation prochaine, sous l'égide du Projet Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb (AMEM), d'une enquête pilote sur les besoins en main d'œuvre dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) en Mauritanie. Le but est de fournir, entre autres, des données sur la projection des entreprises en matière de recrutement à court terme, les métiers recherchés, la disponibilité des compétences sur le marché du travail, qu'elles soient étrangères ou locales, et éventuellement les raisons de la non disponibilité des compétences recherchées.
- Le département de l'emploi, de la jeunesse et des sports a effectué une enquête exhaustive pour cibler toutes les occasions d'emploi disponibles en vue d'identifier le déficit de compétences et les actions à mettre en œuvre pour combler les insuffisances constatées par la formation professionnelle et technique. Le gouvernement mettra en place, avant la fin de l'année, dans le cadre du programme national de l'emploi, une coordination spécifique pour toutes les opportunités d'emploi et ce, dans le but de réaliser des projets productifs pour les jeunes qui sont susceptibles de créer des emplois et d'absorber le chômage. Il sera également mis en place, à Rosso, un guichet pour l'emploi pour identifier les opportunités et les financements disponibles et les solutions susceptibles d'avoir de l'intérêt pour les jeunes handicapés.
- Signature d'un accord de subvention destinée au financement du projet d'appui à la cellule Partenariat Public-Privé (PPP). D'un montant de 16.228.000 d'ouguiya MRU soit l'équivalent de 395.806 euros,

le projet a pour objectif global d'appuyer la cellule partenariat public-privé et d'accompagner et de former la nouvelle équipe aux outils PPP et de les appuyer dans la mise en place de leur offre de service afin de favoriser le développement de projets PPP transparents, durables et soutenables en Mauritanie.

- Déclaration de Nouakchott pour un partenariat public-privé stratégique au développement du Sahel. En collaboration avec le Centre International de l'Entreprise Privée (CIPE), l'Union des Patronats du G5 Sahel et l'Union des Chambres de Commerces et d'Industries du G5 Sahel ont organisé le 9 et 10 décembre 2019 à Nouakchott une conférence régionale sous le thème « impact de l'insécurité sur le développement du secteur privé dans l'espace G5 Sahel. » La conférence a abouti aux 4 axes de plaidoyers suivants :
 - i) La mise en place d'un cadre de dialogue public-privé formel, inclusif et de haut niveau au sein du G5 Sahel.
 - ii) L'assurance d'une participation du secteur privé du G5 Sahel aux marchés du Programme d'Investissement Prioritaire avec une préférence des entreprises et groupement du G5 Sahel en vue d'un impact durable.
 - iii) Mise en place à l'échelle régionale d'un programme d'appui et d'accompagnement des entreprises et secteurs affectées par l'impact de l'insécurité.
 - iv) Elaboration de stratégies à l'adresse des femmes et des jeunes opérateurs économiques, en priorisant les femmes et les jeunes dans les zones rurales et les zones défavorisées. Les experts des organisations partenaires et de CIPE travailleront sur une feuille de route qui sera présentée aux prochaines opportunités de plaidoyer au niveau du G5 Sahel.

En plus de ces actions, il faut se rappeler toutes celles entreprises par le gouvernement et qui ont été mentionnées, plus haut, dans la partie de ce rapport relative à l'intervention concernant « l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires », et qui ne manqueront pas d'impacter sur le renforcement du PPP, en renforçant le rôle du secteur privé dans l'économie mauritanienne.

2.3. Financement

S'agissant du financement, toutes les données relatives à l'intervention 1 «l'amélioration du climat et de la pratique des affaires » concernent également l'intervention 2.

2.4. Défis, contraintes, analyses

Les défis sont :

- La faible capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, en général, donc le partenariat public- privé, aussi.
- Le cantonnement de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, des fédérations des petits producteurs et des artisans dans un rôle de revendications syndicales.

2.5. Perspectives

Comme le souligne un rapport de la Banque Mondiale, « Si la création de ces structures (**Cellule PPP**), constitue une avancée notable, il demeure que le dialogue public-privé reste perfectible. En particulier, ce dialogue ne semble pas suffisamment inclusif et représentatif. En effet, le principal interlocuteur privé des autorités mauritaniennes est le patronat mauritanien (il est d'ailleurs le seul représentant du secteur privé dans le Conseil Supérieur). Ainsi, les PME, les femmes ou encore les jeunes ne sont que trop rarement consultés, alors même qu'ils et elles sont (ou devraient être) les premiers bénéficiaires de la plupart des réformes. Des structures comme le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ou la Jeune Chambre de Commerce de Mauritanie devraient être soutenues et plus régulièrement impliquées dans les processus de réforme. ». (Rapport Banque Mondiale, « La situation économique de la Mauritanie », Mai 2019, P 32 »).

L'amélioration du climat et de la pratique des affaires est un processus, dont le renforcement du partenariat public-privé sera une conséquence, et non une action ponctuelle. Comme dans tout processus, une des clés du succès est la persévérance dans la mise en œuvre des actions programmées et l'organisation d'un suivi méthodique et régulier du processus de leur mise en œuvre. Autrement dit, les pouvoirs publics doivent inscrire leurs actions dans la durée et l'effort continu.

2.6. Recommandations

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer pour améliorer la capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, en général, donc le partenariat public-privé, aussi.

Il faut renforcer la capacités de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans pour donner aux organisations patronales des capacités d'apporter un appui de qualité à leurs adhérents dans divers domaines.

La chambre de commerce doit accorder une grande attention au développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères, suivant le modèle des chambres de commerce françaises internationales, installées dans plusieurs pays et offrant aux entreprises les opportunités d'échanges réciproques fructueux afin de drainer des Investissements Directs Etrangers, notamment des pays partageant avec la Mauritanie des opportunités d'affaires intéressantes.

Comme le recommande la Banque Mondiale « des structures comme le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ou la Jeune Chambre de Commerce de Mauritanie devraient être soutenues et plus régulièrement impliquées dans les processus de réforme. ».

III. PROMOTION D'UN SECTEUR FINANCIER SOLIDE ET INCLUSIF

3.1. Objectifs de l'intervention

L'objectif est de préparer l'évolution du secteur financier pour le rendre performant et inclusif au service de la croissance, de la création de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

3.2. Réalisations au titre de l'intervention

Bilan opérationnel pour l'année 2019

A) Au niveau de la politique monétaire et de change

La BCM a fixé un nouveau cadre opérationnel de sa politique monétaire. Le nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire fixe :

- Les mécanismes d'interventions de la BCM par des opérations Open Markets à court ou long terme (Injections de la liquidité contre collatéral et Reprises de liquidité contre BBCM ou à blanc),
- Les recours de derniers ressorts : qui représente une demande à l'initiative de la banque primaire pour avoir recours à la liquidité à très court terme (24h).
- Elargissement du cadre de collatéral contre opérations de refinancement : en plus des Bons du Trésor mauritanien, et des bons BCM, la BCM a élargi son cadre de collatéral accepté contre les opérations de refinancement pour inclure les Créances Privées des Banques sur la clientèle Entreprise. Afin de coordonner sa politique monétaire avec ses objectifs de croissance, la BCM a procédé à 2 baisses de son Taux directeur.
- Une première baisse, pour passer de 9% à 6.5%, (avec une facilité de prêt marginal de 9% et une facilité de dépôt de 0%).
- Une deuxième baisse, pour passer de 6.5% à 5%, (avec une facilité de prêt marginal de 6.5% et une facilité de dépôt de 0%).

En matière de politique de change :

- La BCM a élaboré une instruction permettant aux banques de la place de faire des adjudications de gros à double sens sur le marché organisé. Le principe est que les banques participantes au marché de change organisé sont tenues de présenter un seul ordre d'achats ou de ventes, assortis des mêmes taux pour le compte de leurs clientèles
- La BCM a relevé le seuil des cessions directes de devises entre une banque primaire et sa clientèle (hors marché de change organisé) à un plafond de 300.000 USD ;
- la BCM a changé les modalités de cessions directes de devises entre les banques primaires et leurs clientèles pour supprimer le plafond précédemment défini par l'instruction Gr 11/2018, avec la mise en place du système du Netting (qui consiste à ce que une banque primaire ne ramène au marché de change organisé qu'un seul ordre à sens unique (achat ou vente de devise), après une compensation interne des ordres d'achat et de vente de leurs clientèles.

B) Au niveau du secteur financier

- Adoption d'une instruction règlementant la participation au système d'échange des informations sur les crédits ;
- Adoption d'une instruction alignant la norme prudentielle de la liquidité aux normes bale 3 ;
- Adoption d'une instruction alignant la norme prudentielle de la solvabilité aux normes bale 3 ;
- Création d'un comité chargé de la mise en place d'un cadre réglementaire pour les sociétés d'assurance et la CDD ;
- Adoption de plusieurs instructions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces instructions ont pour objet de mettre notre cadre réglementaire en la matière en conformité avec les standards internationaux ;
- Adoption d'une instruction portant réglementation des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers ;
- Réalisations en collaboration avec l'AFRITAC des études d'impact des normes bale 3 sur les banques ;
- Réalisation de quelques inspections thématiques sur place pour toutes les banques ;
- Acquisition d'un logiciel informatique permettant l'utilisation du plan comptable spécifique à la Microfinance (le réseau PROCAPEC/CAPEC a été choisi comme institution pilote) ;
- Mise en place d'une stratégie d'assainissement des IMF à travers un audit externe (procédure de sélection du cabinet en cours) ;
- Signature de la convention de mise en œuvre de l'infrastructure du Système National de Paiement (ATS) entre la Mauritanie et la Banque Africaine de Développement. L'ATS est une solution de gestion du système de compensation ;
- Signature d'une convention de financement entre la Mauritanie et la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC) portant sur une enveloppe de 600 millions dollars américains, soit l'équivalent de 22 milliards MRU. Ce financement sera accordé sur une période de cinq ans à partir de 2020, soit une moyenne annuelle de 120 millions de dollars et servira, entre autres à soutenir le secteur privé ;

• Données financières sur le taux de bancarisation et l'élargissement de l'accès aux services financiers:

A la fin 2019, le secteur financier mauritanien est composé de 18 banques, 3 réseaux et 21 institutions de micro finance, les services financiers de la poste, la caisse de dépôt et de développement, 17 compagnies d'assurance et 2 régimes de prévoyance sociale.

- Les banques commerciales comptent 7 banques islamiques, 7 à capitaux étrangers et 11 à capitaux privés mauritaniens.
- Le réseau des agences bancaire a connu l'ouverture de 36 agences en 2019, passant de 272 agences fin 2018 à 308 agences fin 2019 et couvrant tous les chefs lieu des willayas et la quasi-totalité des Moughataas.
- Les crédits nets à la clientèle se chiffrent afin 2019 à 61 593,35 millions MRU, soit une hausse de 10,2% par rapport au stock une année auparavant.

- Les dépôts ont suivi la même tendance haussière en enregistrant, sur la même période une hausse de 10,5%, ils se chiffrent à 63 803,60 millions MRU afin 2019.
- Le taux de bancarisation s'est situé à plus de 30% en incluant les adhérents aux institutions de microfinance.
- Le secteur de la micro finance a connu en 2019, l'entrée en activité de 2 IMF de la catégorie B. Les trois réseaux de la micro finance sont présents dans toutes les régions du pays. Le secteur de la microfinance affiche un encours de crédit net de MRU 0,451 milliard, en hausse de 21% par rapport à 2018, En 2019, les dépôts des institutions de micro finance ont connu une progression de 1% par rapport à 2018.

C) Concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (BC- FT) les actions entreprises au niveau stratégique et opérationnel sont les suivantes :

- Une évaluation des risques du secteur financier a été entreprise par la BCM, dans le cadre de l'évaluation nationale de risques (ENR).
- La loi 2019-017 relative à la LBC/FT a été promulguée en date du 20 février 2019.
- Des textes d'application de la loi 2019-017 relative à la LBC/FT ont été entrepris. Des décrets d'application ont été entrepris en Conseil de ministres. Il s'agit de décret 2019-197 portant application de la loi 2019-017 relative à la LBC/FT, de décret 2019-198 relative au comité LBC/FT et de décret 2019-199 relatif au Comité national de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, des instructions à destination du secteur financier ont été entrepris par la BCM Il s'agit de : l'Instruction 06/GR/2019 du 22 novembre 2019 pour l'ensemble des institutions financières (exception faite des sociétés d'assurances et de réassurances) l'instruction 07/GR/2019 du 22 novembre 2019 pour les sociétés d'assurances et de réassurances. Dans le domaine de transport frontalier de fonds, l'instruction 08/GR/2019 du 22 novembre 2019 définit le système de déclaration pour le transport transfrontalier entrant et sortant des espèces, métaux et pierres précieuses et des instruments négociables au porteur (INP).
- Des missions d'inspection en matière de LBC/FT ont été effectuées auprès des institutions financières. Un plan d'actions (contrats-programmes) a été signé avec les banques et couvrent les aspects LBC/FT.
- Des réunions de sensibilisation ont été conduites avec les premiers responsables des banques en matière de LBC/FT et un club de conformité qui regroupe les responsables de conformité des banques pour échanger sur les enjeux et questions liées à la BC/FT.
- Création de registre national des comptes : pour centraliser l'ensemble de comptes dans le système financier mauritanien. Cette mesure vise dans la vigilance à l'égard de la clientèle et des opérations et à faciliter le gel des avoirs en comptes des criminels.

1. En matière de transfert d'argent et le secteur informel :

- La BCM a organisé des missions sur l'ensemble du territoire mauritanien, en coopération avec les autorités publiques, en vue de faire cesser les activités illégales de transfert d'argent. Ces missions ont permis de cesser l'activité de plus de 1000 points qui pratiquaient le transfert de manière illégale.
 - Par ailleurs, la BCM a autorisé 9 établissements de transferts au niveau national et, suite aux missions d'inspections a retiré l'autorisation de deux de ces établissements dont les dispositifs sont défectueux.
2. Suite à l'évaluation du pays en matière de LBC/FT, un rapport de suivi en matière de LBC/FT a été soumise à Menafatf (Gafimoan) en avril 2019 et adopté en plénière et un autre rapport de suivi a été soumis fin 2019 et était prévu pour discussion fin avril 2020.
 3. Les efforts en matière de formation adaptée ont été accentués pour le personnel de la BCM. Ces efforts ont été étendus à l'ensemble des départements impliqués dans la LBC/FT (Ministère de la justice, Ministère des Finances, Force publique...etc.). L'ensemble des départements ont été impliqués dans l'Évaluation Nationale de Risques (ENR) en 2018 et 2019 et l'Évaluation Mutuelle du pays en matière LBC/FT à partir de fin 2016.

D) Dans le domaine Développement du réseau GIMTEL et des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) les actions suivantes ont été réalisées ou en cours de réalisation:

- Acceptation des paiements des Visas d'entrée des étrangers sur TPE
- Intégration de la BMI dans le réseau interbancaire
- Emission de cartes internationales du type Mastercard en Mauritanie par la BPM, BNM, BAMIS.
- Certification du GIMTEL conforme à la norme de sécurité PCI-DSS
- Adhésion au réseau International Union Pay International et Lancement de l'acceptation des cartes UPI sur les Terminaux de paiement GIMTEL
- Paiement en E-commerce par cartes GIMTEL
- Déploiement de Terminaux de Paiement « sans contact »
- Interconnexion avec la SGM pour interopérabilité avec les cartes GIMTEL.

3.3. Défis et opportunités

Les défis :

- L'absence d'un marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs.
- Existence d'un secteur informel de change, secteur informel de biens et services.
- Vulnérabilité par rapport aux risques de blanchiment d'argent et financement du terrorisme.
- Vulnérabilité par rapport aux risques techniques et de cyber-sécurité.

Les opportunités :

- Stabilité de l'environnement politique intérieur.
- Bonne appropriation des exigences liées à la conduite de la politique monétaire, de la supervision bancaire et du développement des systèmes de paiement.
- Stabilité monétaire, des cours de change et maîtrise des pressions inflationnistes.
- Développement de relations avec les partenaires au développement.
- Perspectives économiques favorables pouvant renforcer la qualité des portefeuilles et la liquidité des banques.
- Progrès technologique (blockchain, swift).
- Marché de services financiers en croissance.
- Création de Bourse de valeurs.

3.4. Perspectives

Les grands axes de la stratégie sectorielle 2016-2020 sont les suivants :

- Consolidation de la stabilité monétaire et maîtrise des pressions inflationnistes.
- Renforcement de la situation financière du secteur et de son rôle dans le financement de l'économie nationale et de la promotion de l'intermédiation financière.
- Renforcement de la gouvernance globale du secteur.
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur.
- Développement et Modernisation des systèmes de paiement.
- Poursuite des efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

3.5. Recommandations

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcer en faveur de la gouvernance du secteur et de sa situation financière, deux actions qui commandent les succès du secteur d'une manière générale.

IV. DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

4.1. Objectifs de l'intervention

« L'objectif d'ici 2020 est de mettre en place une série de mesures incitatives pour encourager les investisseurs nationaux et rendre le pays attractif aux IDE. » (Document SCAPP, Volume 2, P 87).

4.2. Bilan de la mise en œuvre

La réalisation de cet objectif est attendue de la mise en œuvre des actions suivantes : i) mobiliser les appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie ; ii) rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, en développant un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays. Comme on le voit, cet objectif et les actions préconisées pour le mettre en œuvre sont quasiment similaires aux objectifs des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2, et aux actions préconisées pour leur mise en œuvre. Ainsi, pour le bilan de cette intervention 4, il faut se rappeler ceux des interventions 1, 2, et 3.

4.3. Financements

Les données sur le financement des actions de cette intervention sont les mêmes que celles mentionnées pour les interventions précédentes : 1, 2, et 3.

4.4. Défis et contraintes

Pour ce qui concerne les défis, contraintes et difficultés : i) le manque de données fiables sur les entreprises ; ii) la faiblesse du dialogue public-privé ; iii) la difficulté pour les paiements des impôts (procédures et montants), pour le raccordement à l'électricité, l'obtention de prêts et le règlement de l'insolvabilité ; iv) le manque de concurrence dû au fait que les marchés privés montrent de fortes tendances oligopolistiques avec la domination d'entreprises puissantes et bien connectées, et au fait que le Gouvernement intervient dans l'économie via les sociétés d'État ; v) la faiblesse du Capital humain ; vi) l'absence d'un marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs ; vii) l'existence d'un secteur informel de change, secteur informel de biens et services ; viii) la vulnérabilité par rapport aux risques techniques et de cyber-sécurité.

4.5. Perspectives

Comme pour le bilan, les perspectives pour cette intervention et celles des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2 se recourent et peuvent être résumées à travers les actions suivantes : i) un ensemble de réformes en cours de discussion permettant de consacrer la spécialisation **des juridictions commerciales** et la réduction des délais de règlement des litiges par l'informatisation de la chaîne commerciale; ii) la volonté affirmée du gouvernement de fournir tous les efforts nécessaires pour le fonctionnement du **Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires**, du **Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires** et de la **Cellule PPP** ; iii) préparation par le gouvernement et ses agences de plusieurs réformes importantes pour améliorer le climat des affaires ; iv) la poursuite de la mise en œuvre de tous les projets cités dans le bilan ; iv) la poursuite du renforcement, d'une part, des capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autres part, celles de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agricultures ; v) la poursuite de l'informatisation des données des secteurs bancaire, commercial et judiciaire.

4.6. Recommandations

Comme pour le bilan et les perspectives, les recommandations pour cette intervention et celles des interventions 1, 2 et 3 de ce CDS 2 se recourent et sont, en résumé, le maintien, voire le renforcement des

actions en faveur de la gouvernance du secteur et de sa situation financière, deux actions qui commandent les succès du secteur d'une manière générale.

V. PROMOTION DE LA CREATION DES PME

5.1. Objectifs

« En complémentarité avec les actions engagées pour améliorer le climat des affaires et impulser le secteur industriel, l'objectif ici est de créer un tissu de PME diversifiées et compétitives, ce qui constitue une condition essentielle pour la lutte contre le chômage. » (Document SCAPP, Volume 2, P 88).

5.2. Bilan de la mise en œuvre

La réalisation de l'objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Structurer le secteur informel et diminuer la précarité de l'emploi dans ce secteur ;
- Augmenter l'offre de services aux porteurs de projets, étendue à une large couverture géographique au-delà des centres urbains.

La création de PME et leur développement buttent, en effet, contre la présence massive, dans les secteurs économiques, d'entreprises informelles, d'une part, d'autre part, la captation des services et des compétences offerts aux entreprises par les grosses firmes privées ou publiques. Aussi, toutes les actions mentionnées, plus haut, dans le bilan relatif aux interventions 1, 2, 3 et 4 du CDS 2 seront profitables à la création de PME, dans la mesure où ces actions visent toutes, soit à lutter contre la concurrence déloyale, soit à multiplier les services offerts aux entreprises, ceci dans le domaine fiscal ou financier. Mais, en plus, de ces actions de portée générale, la Mauritanie est encouragée, par les bailleurs de fonds, à mettre en œuvre des mesures visant spécifiquement les PME en raison du potentiel qu'elles renferment en termes de croissance et de création d'emplois. En effet, d'après le rapport 2014-2015 de la Banque Mondiale, les PME représentent 80% des entreprises du secteur formel, même si la majeure partie de la richesse nationale est encore produite par les entreprises de grande taille. Les encouragements des bailleurs de fonds sont d'autant plus justifiés que la Mauritanie est très mal classée pour ce qui concerne les actions en faveur des PME ; ainsi, elle n'occupe que le 138^e rang sur 140 dans le financement des PME, d'après le classement du World Economic Forum, Global Competitiveness Index.

Le bilan en 2019 est :

- Distribution entre octobre et novembre 2019, par la Caisse de Dépôt et de Développement, d'un montant global de l'ordre de 23 millions d'anciennes ouguiyas pour le financement de projets individuels et de coopératives dans la wilaya de l'Inchiri, dans la perspective de la commémoration du 59^{ème} anniversaire la fête de l'indépendance. Ainsi, un grand nombre de coopératives féminines et de jeunes ont pu bénéficier de financements avec y compris des jeunes chômeurs.
- Lancement d'un centre de promotion des jeunes et l'éradication de l'extrémisme en Assaba le 13 décembre 2019, dont l'objectif est la mise en œuvre de projets de développement à l'intention des jeunes et des femmes. Le centre comprend actuellement un centre informatique.
- Annonce par le Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports de la mise en place prochaine de l'initiative « Mon projet mon avenir », création de microprojets au profit des jeunes qui porte sur le financement et l'accompagnement de la création/extension de 500 micro et petites entreprises (MPE) au cours des cinq prochaines années.

5.3. Financements

Les données sur le financement des PME sont les mêmes que celles mentionnées pour les interventions précédentes : 1, 2, 3, et 5.

5.4. Défis, contraintes, analyses

Les défis et contraintes sont les mêmes que ceux mentionnés pour les interventions 1, 2, 3, et 4.

5.5. Perspectives

Les perspectives découlent de ce qui vient d'être mentionné, plus haut, à savoir, amplifier et accélérer les actions d'amélioration du climat des affaires qui impactent particulièrement le développement des PME. Ainsi, comme le souligne le rapport de la Banque Mondiale 2017 sur la situation économique en Mauritanie, l'accent doit être mis sur les actions suivantes :

- Redoubler d'efforts pour améliorer l'accès au crédit en reformant le droit et en développant la pratique des procédures d'insolvabilité par la mise en œuvre d'un important programme de formation et de sensibilisation aux Procédures Collectives d'Apurement du Passif (PCAP).
- Reformuler le droit des sûretés qui organise l'ensemble des garanties de paiement des créances à terme, afin de réduire la masse des crédits impayés et, par voie de conséquence, augmenter les crédits disponibles.

5.6. Recommandations

Comme pour le bilan et les perspectives, les recommandations pour cette intervention et celles des interventions 1, 2, 3, 4 de ce CDS 2 se recoupent, et sont donc les mêmes.

ANNEXE

ANNEXE 1 - Liste des membres du CDS 2 de la SCAPP, Levier 1 : promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires

Nom	Ministère/Service	Adresse
Mohamed Habiboullah Ahmed	DG Promotion Investissement/MEI/MD/	Habiboullah.ma@gmail.com 36300095/45241541
Zeine Ould Sidi Boubacar	Banque Centrale Mauritanie	zeidane@bcm.mr 46840482
Ahmed Taki	DPAE/MEI/ Chef Suivi	Ahmed_taki@yahoo.fr 46555971
Mohamed Lemine	MF/Chef Service DPSC	Lemine79@yahoo.fr 48432209
Sidi Mohamed Zenvour Demba Sabar N'Diaye Saidou Kane Khadjetou El Heda Mohamed Lemine Abdé Nevissa Tolba	SCAPP/Directeur SCAPP/Directeur Adjoint SCAPP/Expert SCAPP/Experte SCPP/Expert SCAPP/Experte	Zenvour2005@yahoo.fr dembaaliounesabar@gmail.com seydoukaned@yahoo.fr khatouahmed@yahoo.fr abdaml@yahoo.fr nbtolba@gmail.com
Kane Moctar	Promotion secteur privé	kmoctar@gmail.com 46483388
Ahmed Taki Ould Mohamed Mohamed Nouh El Moctar Hocin Moussa Samba Sow	CS-DPAE/Ministère Finances ONS ONS ONS	Ahmed_taki@yahoo.fr /46555971 elmoctarn@gmail.com 26882863 Hocin88moussa@yahoo.fr isow_samba@yahoo.fr 22109290
Idriss wagué	CM/Justice	idrisswagueh@yahoo.fr 22424006
	Département l'Energie	
	Département du Travail et de l'Emploi	
	Département de l'Urbanisme	
	Département du Développement Rural	
	Département de l'Equipement et des Transports	
Mohamed lemine Vayda	Commerce et Tourisme	lemine@live.fr 31334419
Mohamed Barham Mohamed Cheikh Mohamed Lémine EL Hacen	Ministère des pêches et de l'économie maritime (MPEM)	 mohamed_ac6@yahoo.fr 46519033 mohamedlemineelhacen@yahoo.fr 49818044
Abdoulaye Amadou Niang	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nationale du FED (CAON)	abdoulayeniang@economie.gov.mr
El Hadramy Oubeid	Banque Mondiale	eoubeid@worldbank.org 49481108
Sidi Mohamed Adebe	MEDD	ssidimouhamed@yahoo.fr 44481976
Hamza Babetta	SGA/UNPM/Patronat	sga@unpm.mr 20879785
Sidi O/ Mohamed Lemine	ONG ECODEV	Sidiml.khalifou@ecodev.mr 45293054
Nedwa Moctar Nech	ONG Mauritanie 2000	22306973